



FNASCE
couleur passion

Livret du président d'URASCE

2019



Rédigé par :
la commission permanente
politique régionale



Le président d'URASCE est



- le responsable de sa région, élu par les présidents, ou leur représentant, des ASCE composant l'URASCE,
- l'appui, en cas de besoin, aux ASCE lors des réunions avec les services administratifs locaux, régionaux et nationaux,
- Le relais direct des instances fédérales auprès des ASCE de sa région,
- Le relais des ASCE de sa région auprès des instances fédérales pour tous dossiers régionaux ou à la demande d'une association

LE PRÉSIDENT D'URASCE ANIME ET COORDONNE

- J'organise avec l'appui du bureau les réunions régionales (convocations - diffusion des comptes rendus auprès des ASCE de ma région, de la CPPR),
- Je coordonne les activités régionales proposées :
 - par les responsables des ASCE pour le compte de l'URASCE
 - par l'URASCE.
- Je veille au bon déroulement des rencontres régionales et à la cohérence des actions par rapport à la politique fédérale et régionale ;
- Je recueille en toute objectivité tous les avis et tendances énoncés par les participants aux réunions régionales ;
- Par ses démarches, je m'efforce de mobiliser les ASCE de ma région ;
- Je suis force de proposition pour des thèmes de débat, de commission, de formation.



Le président d'URASCE

REPRESENTE

- Je peux représenter la FNASCE dans les instances régionales,
- Je participe ou je me fais représenter dans les manifestations se déroulant dans ma région (discours, remises de trophées nationaux et régionaux),
- J'appartiens ou je me fais représenter à la commission de contrôle lors des challenges nationaux dans ma région,
- Dans la mesure du possible, je me rends sur invitation aux assemblées générales des ASCE de ma région,
- Je peux représenter les présidents d'URASCE lors des réunions du comité directeur fédéral,
- Je représente ma région aux séminaires des présidents d'URASCE avec les membres du comité directeur fédéral,
- Je peux être sollicité pour participer aux commissions statutaires,
- Je peux contribuer aux actions d'information ou de formation de la fédération.

GÈRE FINANCIÈREMENT

- Je propose un budget équilibré en début d'année que je sou mets au vote des ASCE de ma région,
- Je veille à la bonne affectation de l'ensemble des recettes de l'URASCE (aides régionales attribuées par la FNASCE, cotisation annuelle des ASCE, ...),
- Je veille à l'établissement d'une comptabilité claire et conforme aux textes en vigueur et à l'équilibre du budget. Ma responsabilité est engagée.

ORGANISE

- Tous les ans, conformément aux statuts et règlements fédéraux et de l'URASCE, je provoque l'assemblée générale de ma région,
- Tous les trois ans, j'organise l'élection du bureau de l'URASCE,
- Je réunis les ASCE de ma région au minimum deux fois par an.



Le président d'URASCE

AIDE

- J'apporte soutien et conseil aux ASCE, notamment à celles en difficultés, en sollicitant si besoin des compétences et des moyens nécessaires,
- Je suis un appui en cas de litige ou de conflits au sein des ASCE de ma région.

INNOVE

- Je favorise le développement d'activités nouvelles.

COMMUNIQUE

- Aux ASCE de ma région, les informations émanant du Comité Fédéral et réciproquement
- Je provoque des échanges d'informations et d'expériences au sein de ma région ;
- Je rédige un « mot de bienvenue » des manifestations organisées dans ma région,
- Je veille à la mise à jour de la page URASCE du site internet de la FNASCE

PRÉVOIT

- Je travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des membres du bureau. En cas d'empêchement, le vice-président assure mon remplacement,
- Je négocie avec ma direction, toutes les modalités de déplacement et les moyens nécessaires permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'URASCE (ordre de mission avec ou sans frais, véhicule de service, mise à disposition de billets SNCF etc.),
- Je peux également, pour mes déplacements, être aidé par la FNASCE, ma région ou mon ASCE.